

Outil d'aide à la décision pour les maladies infectieuses lors de l'arrivée des usagers à l'urgence

Direction des services d'urgence et de la fluidité (DSUF)

Volume 3, numéro 2, automne 2022

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1096441ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1096441ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association des infirmières et infirmiers d'urgence du Québec

ISSN

2816-6892 (imprimé)

2816-6906 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Direction des services d'urgence et de la fluidité (DSUF) (2022). Outil d'aide à la décision pour les maladies infectieuses lors de l'arrivée des usagers à l'urgence. *Soins d'urgence*, 3(2), 58–58. <https://doi.org/10.7202/1096441ar>

© Direction des services d'urgence et de la fluidité (DSUF), 2022



Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>



DIRECTION DES SERVICES D'URGENCE ET DE LA FLUIDITÉ

Outil d'aide à la décision pour les maladies infectieuses lors de l'arrivée des usagers à l'urgence

par **Direction des services d'urgence et de la fluidité (DSUF)**

Plusieurs infections fortement transmissibles peuvent représenter un danger au sein des services d'urgence. Ceci amène un défi d'organisation, puisqu'il est essentiel de repérer et de mettre en place rapidement les mesures de prévention et contrôle des infections (PCI) requises afin de protéger les personnes soignées et le personnel soignant de l'exposition aux agents infectieux.

L'outil d'aide à la décision pour les maladies infectieuses lors de l'arrivée des personnes aux services d'urgence a donc été conçu dans le but de simplifier l'évaluation du risque infectieux en combinant différents outils actuels tels que ceux de la COVID-19, des maladies respiratoires sévères infectieuses (MRSI) et de la grippe aviaire. Il vise ainsi à accélérer l'identification du risque de transmission infectieuse de la personne en fonction des réponses obtenues. Ce dernier a été réalisé par la Direction de la prévention et du contrôle des infections dans les milieux de vie, d'hébergement et de réadaptation en santé et services sociaux (DPCI) et la Direction des services d'urgence et de la fluidité (DSUF) en collaboration avec la Direction de la prévention et du contrôle des maladies infectieuses (DPCMI), la Direction de la vigie sanitaire (DVS), l'Institut National de la Santé publique du Québec (INSPQ), des conseillères cliniques des services d'urgence et de la PCI du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) de différentes régions du Québec ainsi que des membres de l'Association des infirmières et infirmiers d'urgence du Québec (AIUQ).

Lors de l'arrivée de la personne à la salle d'urgence, l'objectif est d'éviter la propagation d'une maladie infectieuse potentiellement dangereuse aux autres personnes soignées et au personnel soignant plutôt que de poser un diagnostic. Les questions posées de manière structurée permettent d'orienter rapidement la prise de décision concernant les mesures de PCI à appliquer. Bien que le processus d'évaluation ne s'arrête pas là, cet outil permettra au personnel de prendre les précautions nécessaires dès l'arrivée de la personne. Désirant qu'il soit concis et facile d'utilisation, l'ensemble des maladies transmissibles n'y a pas été inclus, puisque l'isolement est le même pour plusieurs maladies infectieuses ayant un mode de transmission identique ainsi que des symptômes similaires. Ainsi, c'est la détermination des symptômes et des facteurs de risque qui est la plus

importante à cette étape. En cas de doute, il est également préférable d'isoler la personne par précaution. À la suite d'une évaluation exhaustive, les mesures d'isolement pourront être revues au besoin.

L'outil d'aide à la décision a été divisé en trois sections afin qu'il puisse être adapté aux réalités des différents milieux et utilisé par les intervenants désignés dans chacune des installations :

1. Filtrage : court questionnaire effectué à l'arrivée afin d'identifier rapidement les personnes qui pourraient potentiellement transmettre une maladie infectieuse sévère. Cette évaluation pourrait notamment être réalisée par un agent de sécurité à l'entrée du service d'urgence.
2. Évaluation brève des maladies infectieuses à surveillance accrue : arbre décisionnel pour guider l'identification des mesures d'isolement nécessaires en fonction de la situation clinique de la personne si requise. Ce questionnaire peut être effectué soit à l'accueil, au prétriage ou au triage selon l'organisation locale des services.
3. Précisions pour l'isolement des usagers présentant des symptômes infectieux : aide-mémoire qui contient les principales informations ainsi que des liens pertinents pour aider l'infirmière au triage à bien identifier les symptômes et à bien déterminer les mesures de prévention et contrôle des infections à adopter jusqu'à l'évaluation médicale de la personne.

Ce document est destiné aux intervenants du RSSS travaillant dans les services d'urgence. Il pourra être adapté par les équipes selon leur organisation locale et leur situation épidémiologique. Vous pouvez consulter ce dernier sur le site du ministère de la Santé et des Services sociaux à l'adresse suivante : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003476/>

Pour toute question, vous pouvez contacter la Direction des services d'urgence et de la fluidité à l'adresse suivante : dsu@msss.gouv.qc.ca ou la Direction de la prévention et du contrôle des infections dans les milieux de vie, d'hébergement et de réadaptation à cette adresse : dpci@msss.gouv.qc.ca 📧